

BUDGET TELECOM

Société anonyme au capital de **711.625,05** euros
Siège social : 52 rue d'Odin, CS 40900 - 34965 Montpellier
422 716 878 RCS Montpellier
(la "**Société**")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 19 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Principales données financières

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	21.287.645 €	9.599.498 €
Charges d'exploitation	23.376.944 €	9.662.400 €
Résultat d'exploitation	-2.089.299 €	-62.901 €
Résultat financier	-50.932 €	88 €
Résultat exceptionnel	-258.848€	-263.295 €
Impôts sur les bénéfices et participation	-24.017 €	-1.558 €
Résultat net	-2.375.062 €	-324.550 €
BILAN		
Actif immobilisé	1.916.479 €	2.006.300 €
Actif circulant	12.369.728€	8.419.330 €
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.752.506 €	5.506.930 €
Total de l'actif	14.298.511 €	10.514.737 €
Capitaux propres	2.300.604 €	2.898.689 €
Provisions pour risques et charges	132.633 €	201.181 €
Emprunts et dettes	11.865.274 €	7.414.867 €
Total du passif	14.298.511 €	10.514.737 €

TRESORERIE		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	+ 1.773.573	+ 823 632
Flux net de trésorerie lié aux investissements	- 382.476	- 300 197
Flux net de trésorerie lié au financement	- 110.523	+ 3 930 000
Variation de trésorerie	+ 1.280.574	+ 4 453 435
Trésorerie de clôture	+ 6.752.506	+ 5 741 930

2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

- **Emission d'obligations remboursables**

Aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer sa compétence au profit du Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ci-après, "**ORNANE**") de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (ci-après, "**BSA**").

Le montant nominal maximum de cet emprunt obligataire a été fixé à six millions d'euros (6.000.000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de sept millions deux cent mille euros (7.200.000 €) sur conversion des ORNANE en actions nouvelles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables.

En date du même jour, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2017, décide (i) l'émission de deux cents (200) bons d'émission à l'émission d'ORNANE avec BSA pour un montant de deux millions d'euros (2.000.000 €) et (ii) l'émission de 60.150 BSA.

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 11 juillet 2017, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 11 mai 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de dix-huit mille sept cent quatre-vingt-douze euros et soixante-quinze centimes (18.792,75 €) et a ainsi été porté à cinq cent quarante-neuf mille huit cent trente euros et soixante-dix centimes (549.830,70 €) par la création et l'émission de cent vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq (125.285) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 16 octobre 2017, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 11 mai 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de trente mille trois cent soixante euros et quarante-cinq centimes (30.360,45 €) et a ainsi été porté à cinq cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-onze euros et quinze centimes (580.191,15 €) par la création et l'émission de deux cent deux mille quatre cent trois (202.403) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune.

Aux termes des décisions du Directeur Général de la Société en date du 20 décembre 2017, faisant usage des délégations de compétence consenties par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 11 mai 2017 et du Conseil d'administration du 11 mai 2017, le capital social a été

augmenté d'une somme de seize mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et cinquante centimes (16.996,50 €) et a ainsi été porté à cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille cent quatre-vingt-sept euros et soixante-cinq centimes (597.187,65 €) par la création et l'émission de cent treize mille trois cent dix (113.310) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune.

En date du 20 décembre 2017, le Conseil d'administration a également décidé (i) l'émission de 200 ORNANE supplémentaires avec BSA pour un montant de deux millions d'euros (2.000.000 €) et (ii) l'émission de 353.982 BSA.

- **Conversion de quinze (15) ORNANE en trente mille trois cent trois (30.303) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cent quarante-cinq euros et quarante-cinq centimes (4.545,45 €), moyennant la création de trente mille trois cent trois (30.303) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant d'une (1) demande, en date du 3 janvier 2018, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNIES FUND, relative à la conversion de quinze (15) ORNANE_{Tranche-1} au prix unitaire de conversion de quatre euros et quatre-vingt-quinze centimes (4,95 €) en trente mille trois cent trois (30.303) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de quatre mille cinq cent quarante-cinq euros et quarante-cinq centimes (4.545,45 €).

- **Conversion de vingt-huit (28) ORNANE en soixante-cinq mille six cent vingt-huit (65.628) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille huit cent quarante-quatre euros et vingt centimes (9.844,20 €), moyennant la création de soixante-cinq mille six cent vingt-huit (65.628) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de (4) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNIES FUND, relatives à la conversion de onze (11) ORNANE_{Tranche-1} et dix-sept (17) ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 4 juin 2018, relative à la conversion sept (7) ORNANE_{Tranche-1} au prix unitaire de conversion de quatre euros et quarante-six centimes (4,46 €) en quinze mille six cent quatre-vingt-quinze (15.695) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille trois cent cinquante-quatre euros et vingt-cinq centimes (2.354,25 €) ;
- une demande, en date du 8 juin 2018, relative à la conversion de quatre (4) ORNANE_{Tranche-1} et trois (3) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion unique de quatre euros et trente centimes (4,30 €) en seize mille deux cent soixante-dix-neuf (16.279) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille quatre cent quarante-et-un euros et quatre-vingt-cinq centimes (2.441,85 €) ;

- une demande, en date du 14 juin 2018, relative à la conversion de sept (7) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de quatre euros et dix-huit centimes (4,18 €) en seize mille sept cent quarante-six (16.746) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille cinq cent onze euros et quatre-vingt-dix centimes (2.511,90 €) ;
 - une demande, en date du 21 juin 2018, relative à la conversion de sept (7) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de quatre euros et quatorze centimes (4,14 €) en seize mille neuf cent huit (16.908) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille cinq cent trente –six et vingt centimes (2.536,20 €).
- **Conversion de trente-cinq (35) ORNANE_{Tranche-2} en quatre-vingt-huit mille deux cent dix-sept (88.217) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille deux cent trente-deux euros et cinquante-cinq centimes (13.232,55 €), moyennant la création de quatre-vingt-huit mille deux cent dix-sept (88.217) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de quatre (4) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, relatives à la conversion de trente-cinq (35) ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 2 juillet 2018, relative à la conversion de huit (8) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de trois euros et quatre-vingt-onze centimes (3,91 €) en vingt mille quatre cent soixante (20.460) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de trois mille soixante-neuf euros (3.069 €) ;
- une demande, en date du 9 juillet 2018, relative à la conversion de dix (10) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de trois euros et quatre-vingt-onze centimes (3,91 €) en vingt-cinq mille cinq cent soixante-quinze (25.575) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de trois mille huit cent trente-six euros et vingt-cinq centimes (3.836,25 €) ;
- une demande, en date du 20 juillet 2018, relative à la conversion de sept (7) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de quatre euros et trois centimes (4,03 €) en dix-sept mille trois cent soixante-neuf (17.369) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille six cent cinq euros et trente-cinq centimes (2.605,35 €) ;
- une demande, en date du 30 juillet 2018, relative à la conversion de sept (10) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de quatre euros et trois centimes (4,03 €) en vingt-quatre mille huit cent treize (24.813) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de trois mille sept cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-quinze centimes (3.721,95 €).

- **Conversion trente-sept (37) ORNANE en cent quatorze mille trois cent vingt-six (114.326) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille cent quarante-huit euros et quatre-vingt-dix centimes (17.148,90 €), moyennant la création de cent quatorze mille trois cent vingt-six (114.326) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de trois (3) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNIES FUND, relatives à la conversion de trente-sept (37) ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 7 août 2018, relative à la conversion de sept (7) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de trois euros et soixante-et-un centimes (3,61 €) en dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix (19.390) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille neuf cent huit euros et cinquante centimes (2.908,50 €) ;
- une demande, en date du 20 août 2018, relative à la conversion de douze (12) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de trois euros et seize centimes (3,16 €) en trente-sept mille neuf cent soixante-quatorze (37.974) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille six cent quatre-vingt-seize euros et dix centimes (5.696,10 €) ;
- une demande, en date du 22 août 2018, relative à la conversion de dix-huit (18) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de trois euros et seize centimes (3,16 €) en cinquante-six mille neuf cent soixante-deux (56.962) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de huit mille cinq cent quarante-quatre euros et trente centimes (8.544,30 €).

- **Conversion de six (6) ORNANE en vingt-deux mille cinquante-huit (22.058) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent huit euros et soixante-dix centimes (3.308,70 €), moyennant la création de vingt-deux mille cinquante-huit (22.058) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant d'une (1) demande, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNIES FUND, en date du 3 octobre 2018, relative à la conversion de six (6) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et soixante-douze centimes (2,72 €) en vingt-deux mille cinquante-huit (22.058) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de trois mille trois cent huit euros et soixante-dix centimes (3.308,70 €).

- **Conversion de vingt-trois (23) ORNANE en quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-six (90.966) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (13.644,90 €), moyennant la création de quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-six (90.966) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de quatre (4) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, relatives à la conversion de ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 5 octobre 2018, relative à la conversion de dix (10) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et soixante-douze centimes (2,72 €) en trente-six mille sept cent soixante-quatre (36.764) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille cinq cent quatorze euros et soixante centimes (5.514,60 €) ;
- une demande, en date du 19 octobre 2018, relative à la conversion de cinq (5) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et quarante-huit centimes (2,48 €) en vingt mille soixante-et-un (20.161) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de trois mille vingt-quatre euros et quinze centimes (3.024,15 €) ;
- une demande, en date du 24 octobre 2018, relative à la conversion de cinq (5) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et trente-cinq centimes (2,35 €) en vingt-et-un mille deux cent soixante-seize (21.276) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de trois mille cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (3.191,40 €) ;
- une demande, en date du 26 octobre 2018, relative à la conversion de trois (3) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et trente-cinq centimes (2,35 €) en douze mille sept cent soixante-cinq (12.765) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de mille neuf cent quatorze euros et soixante-quinze centimes (1.914,75 €).

- **Conversion de cinq (5) ORNANE en vingt-et-un mille deux cent soixante-seize (21.276) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (3.191,40 €), moyennant la création de vingt-et-un mille deux cent soixante-seize (21.276) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant d'une demande émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, en date du 1er novembre 2018, relative à la conversion de ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et trente-cinq centimes (2,35 €) en actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de

capital de trois mille cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (3.191,40 €).

- **Conversion de dix-huit (18) ORNANE en soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quinze (76.595) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-cinq centimes (11.489,25 €) moyennant la création de soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quinze (76.595) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de deux (2) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, relatives à la conversion de dix-huit (18) ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 6 novembre 2018, relative à la conversion de treize (13) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et trente-cinq centimes (2,35 €) en cinquante-cinq mille trois cent dix-neuf (55.319) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-cinq centimes (8.297,85 €) ;
- une demande, en date du 7 novembre 2018, relative à la conversion de cinq (5) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et trente-cinq centimes (2,35 €) en vingt-et-un mille deux cent soixante-seize (21.276) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de trois mille cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (3.191,40 €).

- **Conversion de neuf (9) ORNANE en quarante-et-un mille quatre cent quatre-vingts (41.480) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille deux cent vingt-deux euros (6.222 €) moyennant la création de quarante-et-un mille quatre cent quatre-vingts (41.480) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de trois (3) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, relatives à la conversion de neuf (9) ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 6 décembre 2018, relative à la conversion de deux (2) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et vingt-huit centimes (2,28 €) en huit mille sept cent soixante-et-onze (8.771) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de mille trois cent quinze euros et soixante-cinq centimes (1.315,65 €) ;
- une demande, en date du 12 décembre 2018, relative à la conversion de quatre (4) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et quatorze centimes (2,14 €) en dix-huit mille six cent quatre-vingt-onze (18.691) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15

€) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille huit cent trois euros et soixante-cinq centimes (2.803,65 €) ;

- une demande, en date du 20 décembre 2018, relative à la conversion de trois (3) ORNANE-Tranche-2 au prix de conversion de deux euros et quatorze centimes (2,14 €) en quatorze mille dix-huit (14.018) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de deux mille cent deux euros et soixante-dix centimes (2.102,70 €).

Au regard du contexte actuel du marché et au regard de ses besoins de financement à venir, la Société a décidé de ne pas procéder au tirage de la 3ème et dernière tranche de 2 M€ de son programme d'ORNANE conclu avec European Select Growth Opportunities Fund.

Au 21 décembre 2018, 50 ORNANE (10.000€ chacune) issues du tirage de la 2ème tranche doivent encore être converties.

- **Emission de bons de souscription d'actions**

Par décisions en date du 20 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 a décidé l'attribution gratuite de 3.981.251 bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles à l'ensemble des actionnaires.

Ainsi, 6 BSA donnent droit à une action nouvelle au prix de souscription de 6,78 euros.

L'exercice de ces bons de souscription d'actions pourra intervenir à compter du 29 décembre 2017 pendant un délai de 4 ans.

Les BSA font l'objet d'une cotation sur Euronext Growth.

Le 3 mai 2018, le fonds European Select Growth Opportunities Fund a demandé au Président le rachat en vue de leur annulation des 60 150 BSA Tranche-1 par la Société, moyennant (i) le paiement d'un prix de 160 000 euros et (ii) l'émission de 337 837 BSA Tranche-2 au profit de European Select Growth Opportunities Fund à souscrire par compensation avec une créance liquide et exigible à hauteur de 160 000 euros.

- **Exercice de quatorze mille deux cent vingt (14.220) BSA donnant droit à l'émission de deux mille trois cent soixante-dix (2.370) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-cinq euros et cinquante centimes (355,50 €), moyennant la création de deux mille trois cent soixante-dix (2.370) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de plusieurs demandes distinctes, émanant des actionnaires au porteur, durant la période comprise entre le 1er janvier au 31 mars 2018.

- **Exercice de quatre cent cinquante-six (456) BSA donnant droit à l'émission de soixante-seize (76) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze euros et quarante centimes (11,40 €), moyennant la création de soixante-seize (76) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de plusieurs demandes distinctes, émanant des actionnaires au porteur, durant la période comprise entre le 1er et le 30 septembre 2018.

- **Exercice de trois cent quarante-huit (348) BSA donnant droit à l'émission de cinquante-huit (58) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit euros et soixante-dix centimes (8,70 €), moyennant la création de cinquante-huit (58) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de plusieurs demandes distinctes, émanant des actionnaires au porteur, durant la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 4 novembre 2018.

3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

- **Lancement d'une nouvelle offre appelée "Mint Solaire" en février 2019**

La Société a lancé une nouvelle offre "Mint Solaire" solution clé en main d'autoconsommation solaire permettant à ses clients de produire leur propre énergie renouvelable et durable en toute autonomie, tout en restant connecté au réseau d'électricité verte à bas prix de Mint Energie.

- **Lancement de l'offre de fourniture d'électricité Mint Energie destinée aux professionnels en avril 2019**

La Société a lancé le 29 avril 2019 une nouvelle offre déclinant pour les professionnels son offre de fourniture d'électricité Mint Energie.

L'offre s'adresse aux entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, auto-entrepreneurs, TPE ou PME dont la puissance électrique du compteur est inférieure ou égale à 36 kVA. Le segment des professionnels, TPE et PME en France représente un marché équivalent à 50% du marché résidentiel. Ce marché constitue un axe de croissance majeur pour Budget Telecom pour les années à venir.

- **Conversion de cinquante-sept (50) ORNANE en deux cent neuf mille cinq cent soixante-trois (209.563) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de

trente-et-un mille quatre cent trente-quatre euros et quarante-cinq centimes (31.434,45 €) moyennant la création de deux cent neuf mille cinq cent soixante-trois (209.563) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de sept (7) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, relatives à la conversion de cinquante (50) ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 4 janvier 2019, relative à la conversion de huit (8) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et onze centimes (2,11 €) en trente-sept mille neuf cent quatorze (37.914) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille six cent quatre-vingt-sept euros et dix centimes (5.687,10 €) ;
- une demande, en date du 9 janvier 2019, relative à la conversion de six (6) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et onze centimes (2,11 €) en vingt-huit mille quatre cent trente-six (28.436) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de quatre mille deux cent soixante-cinq euros et quarante centimes (4.265,40 €) ;
- une demande, en date du 14 janvier 2019, relative à la conversion de huit (8) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et vingt-trois centimes (2,23 €) en trente-cinq mille huit cent soixante-quatorze (35.874) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille trois cent quatre-vingt-un euros et dix centimes (5.381,10 €) ;
- une demande, en date du 16 janvier 2019, relative à la conversion de six (6) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et vingt-trois centimes (2,23 €) en vingt-six mille neuf cent cinq (26.905) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de quatre mille trente-cinq euros et soixante-quinze centimes (4.035,75 €) ;
- une demande, en date du 17 janvier 2019, relative à la conversion de dix (10) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et soixante-neuf centimes (2,69 €) en trente-sept mille cent soixante-quatorze (37.174) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille cinq cent soixante-seize euros et dix centimes (5.576,10 €) ;
- une demande, en date du 18 janvier 2019, relative à la conversion de neuf (9) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et soixante-neuf centimes (2,69 €) en trente-trois mille quatre cent cinquante-sept (33.457) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille dix-huit euros et cinquante-cinq centimes (5.018,55 €) ;
- une demande, en date du 28 janvier 2019, relative à la conversion de trois (3) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de trois euros et six centimes (3,06 €) en neuf mille huit cent trois (9.803) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de mille quatre cent soixante-dix euros et quarante-cinq centimes (1.470,45 €).

Le capital social est fixé à la somme de sept cent onze mille six cent vingt-cinq euros et cinq centimes

(711.625,05 €) divisé en quatre millions sept cent quarante-quatre mille cent soixante-sept (4.744.167) actions de quinze centimes d'euro (0,15 €) chacune, entièrement libérées".

- **Exercice de cent cinquante-six (156) BSA donnant droit à l'émission de vingt-six (26) actions ordinaires nouvelles**

La décision du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, qui constate l'augmentation du capital social et la modification des statuts de la Société n'est pas encore intervenue.

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre son développement relatif au nouveau cycle de croissance porté par le marché de l'énergie. L'objectif de la Société est de constituer un portefeuille de 50.000 à 100.000 ménages entre 2018 et 2020.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers

Risque de change :

La Société n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

Risque de taux :

Le seul emprunt auquel la Société a actuellement recours à pour financer son développement est un prêt BPI à taux zéro : la Société n'est de ce fait pas exposée aux risques de taux.

Risque sur les actions :

La Société ne détient aucune action au 31 décembre 2018 et à ce titre n'est exposée à aucun risque.

Risque de liquidité :

La Société a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement.

En complément, la Société a eu recours à un prêt de 700.000 euros à taux zéro auprès de la BPI en 2014 et a émis deux "emprunts obligataires" au cours du premier semestre 2017 à hauteur de 2 millions d'euros et au cours du second semestre à hauteur de 2 millions d'euros également.

6. Activité de la Société

6.1. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

6.1.1. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 1.916.479 euros contre 2.006.300 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 12.369.728 euros contre 8.419.330 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 157.503 euros contre 84.803 euros pour l'exercice précédent.

6.1.2. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 2.300.604 euros contre 2.898.689 euros au titre de l'exercice précédent. Cette diminution des capitaux propres provient du montant du résultat déficitaire de 2.375.062 euros.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 132.633 euros réparties de la manière suivante :

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges (1)	201 181	0	68 548	132 633
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	201 181	0	68 548	132 633
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles	5 107 577	261 257	58 856	5 309 978
Sur titres de participation et créances liées		54 423		54 423
Sur stocks et en-cours	0			
Sur comptes clients	206 838	412 893	206 837	412 894
Autres provisions pour dépréciation	198 063	0	198 063	0
TOTAL	5 512 478	728 573	463 756	5 777 295
TOTAL GENERAL	5 713 659	728 573	532 304	5 909 928

<i>Dont dotations et reprises :</i>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
<i>d'exploitation</i>	412 893	206 837
<i>Exceptionnelles</i>	261 527	325 467
<i>Financières</i>	54 423	0

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 11.865.274 euros contre 7.414.867 euros au titre de l'exercice précédent. Elles comprennent :

Emprunt	455.000 euros
Dettes financières diverses	500.000 euros
Dettes fournisseurs	5.003.205 euros
Dettes fiscales et sociales	5.730.402 euros
Autres dettes	0 euros

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.180 euros contre 19.135 euros pour l'exercice précédent.

6.2. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 20.615.772 euros contre 8.945.508 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges du personnel, y compris les charges sociales, totalisent 1.361.817 euros contre 1.022.203 euros au titre de l'exercice précédent, pour un effectif moyen de 27 salariés, contre 20 salariés lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 23.376.944 euros contre 9.662.400 euros lors de l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 825.471 euros contre 572.898 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à -2.089.299 euros contre -62.901 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à -50.932 euros contre 88 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de -258.848 euros contre -263.295 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'élève à -24.017 euros contre -1.558 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -2.375.062 euros.

7. Filiales et participations, sociétés contrôlées

7.1. Filiales et participations

Nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune participation.

Notre Société ne possède aucune participation croisée.

7.2. Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

8. Etat récapitulatif des opérations réalisées par des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes avec lesquelles elles auraient des liens personnels étroits

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

9. Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés

9.1. Actions d'autocontrôle

La Société détient 23.956 actions d'autocontrôle.

9.2. Modification du capital social

(cf. 2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

9.3. Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société

Les effectifs de la Société au 31 décembre 2018 s'élèvent à 31 personnes pouvant être réparties comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Encadrement	3	3	6
Employés	6	19	25
Total	9	22	31

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2018, aucun salarié ne détient des actions de la Société.

10. Point sur les litiges en cours

▪ Litige Verizon

La Société a assigné la société VERIZON devant le Tribunal de commerce de Paris et a été débouté de ses demandes par le jugement rendu le 22 avril 2011.

Dans son arrêt du 19 septembre 2014, la Cour d'appel de Paris a condamné la société VERIZON à verser la somme de 302.000 euros à la Société et a formé un pourvoi en cassation.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 30 mars 2016, a cassé l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. La Société à rembourser la somme de 230.000 euros à la société Verizon.

La Cour de Cassation a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris et l'audience est prévue le 18 mai 2017.

Par acte d'huissier en date du 22 février 2017, la somme d'argent due par la Société à la société VERIZON a été saisie.

Une provision de 209.000 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2015 et maintenue au 31 décembre 2016. Une reprise de provision de 100 000 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2017 suite à un arrêté du 01^{er} décembre 2017.

La Société a prévu de se pourvoir en cassation pour récupérer les 140K€ restant. En 2018, la Société a encaissé le montant de 89K€ du par la société VERIZON sur l'année 2018.

Au 31 décembre 2018, une créance de 175K€ est comptabilisée chez la Société ainsi qu'une provision de 109K€. Le risque non couvert est de 66K€.

Il n'y a pas d'évolution concernant une nouvelle date de jugement.

▪ Litige Cash Télécom

Par jugement en date du 25 juin 2015, la Société a été condamnée à payer à la société Cash Telecom la somme de 90.000 euros et Cash Telecom à verser à la Société la somme de 30.000 euros au titre des dommages-intérêts.

La Société a exercé un recours auprès du premier Président du Tribunal de Grande Instance de Paris en suspension de l'exécution de ce jugement. Ces 60.000 euros n'ont donc pas encore été payés. La Société a également fait appel de ce jugement.

Une provision de 120.000 euros correspondant à la facture de 91.000 euros et aux intérêts de retard à hauteur de 29.000 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2015 et maintenue au 31 décembre 2016. Une reprise de provision de 61 000 euros a été comptabilisée au 31 décembre 2017 suite à un arrêté du 23 juin 2017.

Il reste donc 59k€ de provision, ce qui correspond aux 88k€ déduits des 30k€ dus par la société Cash Telecom.

Un versement a été effectué par la Société pour 91K€ et le montant de 34 K€ a ensuite été remboursé par la Société en 2018.

Le litige a été définitivement clos sur l'exercice 2018.

▪ **Litige CHMURTZ / WIDE**

Le 24/07/2014 la société CHMURTZ et la Société ont conclu un contrat de prestations techniques et financières permettant la collecte et l'acheminement d'appels sur des numéros SVA, géographiques et non-géographiques. CHMURTZ était censé fournir la prestation technique et assurer le reversement à la Société des sommes afférentes minorée de 7% pour rémunération de sa prestation. Cependant la société CHMURTZ n'a pas respecté ses engagements au titre du contrat signé entre les parties et n'a pas reversé les sommes dues.

En septembre 2016, la Société a assigné la société CHMURTZ au paiement des sommes dues, à savoir 136.000 euros et des pénalités de retard. L'ordonnance rendue le 19/07/2018 par le Juge des référés commerciaux du TGI de Strasbourg condamne CHMURTZ au paiement de la somme de 140.336,25 €. CHMURTZ s'est pourvu en appel sans toutefois payer alors que l'ordonnance était exécutoire.

Les deux parties ont été assignées devant le tribunal de grande instance de Strasbourg le 15 février 2018. Le jugement d'appel n'a pas été rendu ce jour.

11. Rémunération et avantages en nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2018 aux mandataires sociaux ont été les suivantes :

En euros	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie Variable	Avantages en nature	Intéressement	Jetons de présence
Kaled ZOURRAY	100 000	100 000	-	-	-	2 000 €
Gaël JOLY	-	-	-	-	-	500 €
Gérard WOLF	-	-	-	-	-	0 €
Patrick JANSON représentant la société TANIT	-	-	-	-	-	0 €

12. Activité en matière de recherche et développement

La Société ne développe pas actuellement de projet de recherche et développement.

13. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le lancement de Mint Energie en avril 2017 est un progrès notable dans la stratégie de relance de la

croissance de la Société. Les efforts marketing et commerciaux pour assurer le lancement ont été couronnés de succès, et ont nécessité un investissement important ayant impacté le résultat net.

Une difficulté réside néanmoins dans le taux de marge structurellement plus bas dans l'Energie que dans l'activité Télécoms. Avec l'accroissement de la base clients, la baisse du taux de marge devrait toutefois être compensée par un revenu par utilisateur (ARPU) beaucoup plus élevé et donc, à terme par une marge brute par utilisateur en valeur supérieure à celle de l'activité téléphonique.

Enfin, des difficultés inhérentes à la découverte et au lancement d'une nouvelle activité ont été rencontrées, mais les équipes sont désormais formées et pleinement compétentes sur le marché de l'énergie. Parallèlement, l'activité télécoms continue sa lente décroissance, ce qui est une difficulté en soi, mais connue et anticipée.

En 2019, les perspectives sont plus favorables .

L'exercice en cours devrait permettre au Groupe de générer une meilleure performance. En effet, la marge brute devrait bénéficier de quatre leviers d'amélioration :

1/ l'augmentation des tarifs réglementés de vente (TRV) annoncée par le Gouvernement à compter du 1er juin avec une hausse des prix de plus de 5,9% TTC ;

2/ un nouveau contrat d'approvisionnement à partir du 1er juillet à des tarifs bien plus avantageux pour Budget Telecom ;

3/ une pression concurrentielle moins forte sur les prix avec la concentration du marché ;

4/ le lancement d'une nouvelle offre à forte valeur ajoutée et à meilleur taux de marge, non annoncée et lancée au 1er juin 2019, après le lancement très prochainement de l'offre dédiée aux professionnels.

Les investissements marketing importants en 2018 devraient être considérablement diminués au profit du parrainage, permettant ainsi au Groupe de baisser le coût d'acquisition de ses nouveaux clients sans pour autant compromettre le rythme actuel de constitution du parc d'abonnés. La forte augmentation des tarifs réglementés de vente (TRV) devrait en effet motiver de nombreux consommateurs à migrer vers des offres plus économiques et plus vertes que celles disponibles actuellement.

Kaled Zourray, Président de Budget Telecom déclare : « Après une hausse importante mais nécessaire du coût d'acquisition, nous devrions commencer à profiter de notre bonne position sur le marché. Notre offre bénéficie toujours d'une très belle image auprès de tous nos abonnés. C'est la meilleure publicité pour notre marque. Avec désormais 4 nouvelles offres disponibles en 2019 et un contexte de marché plus apaisé, Budget Telecom devrait connaître une nette hausse de ses résultats.

14. Résultat - affectation

La Société ayant réalisé lors de cet exercice un résultat net déficitaire de -2.375.062 euros, il est proposé d'affecter ce déficit au poste "*Report à Nouveau*".

Ainsi, le poste "*Report à Nouveau*" passerait de 177.094 à un montant de (2.197.968) euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net déficitaire de -2.375.062 euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

15. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

16. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 1).

17. Conventions visées a l'article L.225-38 du Code de commerce

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial, l'accomplissement de sa mission.

18. Présentation des comptes

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

19. Gouvernement d'entreprise

19.1. Tableau récapitulatif des délégations consenties au Conseil d'administration relatives aux augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 11 mai 2017, au Conseil d'administration de la Société dans le domaine des augmentations de capital :

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée	Utilisation faite des délégations en cours d'exercice
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ainsi que toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la	Montant nominal maximal des augmentations du capital social 600.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois	-
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de	Montant nominal maximal des augmentations du capital social 300.000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois	-
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription (placement privé)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social (i) sera limité à 20% du capital social par an et (ii) ne pourra pas excéder 600.000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois	-
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres	Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 300.000 €	26 mois	-
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale	26 mois	-
Attribution gratuite des actions de la société	10% du capital de la Société à l'exclusion des salariés ou mandataires sociaux détenant plus de 10% du capital de la société	38 mois	-

Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	5% du capital le montant nominal maximal de l'augmentation de capital	38 mois	
--	---	---------	--

19.2. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une filiale

Nous vous indiquons que notre Société ne détenant pas de filiale, aucune convention entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

19.3. Liste des mandats sociaux et fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, à notre connaissance, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés en France par chacun des mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Personne concernée	Société	Fonctions
Kaled ZOURRAY	BUDGET TELECOM	Président-Directeur Général, Administrateur
	LUNA INVEST	Gérant
	LUNA IMMO	
	MCK	
Gaël JOLY	BUDGET TELECOM	Administrateur
Gérard WOLF	BUDGET TELECOM	Administrateur
	BRICS ACCESS	Président
	SYNTEC	Administrateur

19.4. Prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis al.2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux (2) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

20. Attribution de la direction générale – composition du conseil d'administration

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a pris acte, le 15 avril 2018, de l'intention de démissionner de son mandat d'administrateur de la société TANIT au plus tard à la date de désignation d'un successeur par l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue le 25 juin 2018. Le Conseil d'administration a approuvé la candidature de Monsieur Gael JOLY, le 1^{er} juin 2018,

en tant qu'administrateur de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires du 25 juin 2018 a décidé de nommer, en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2023, Monsieur Gaël JOLY.

A la date des présentes, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Kaled ZOURRAY, Président Directeur Général – Administrateur,
- Monsieur Gérard WOLF, Administrateur,
- Monsieur Gaël JOLY, Administrateur

21. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2016	-	-
Exercice 2015	-	-
Exercice 2014	-	-

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

22. Honoraires du commissaire aux comptes

	ERNST & YOUNG AUDIT	
	Montant	
	2018	2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes de Budget Telecom	44.265 €	44.098 €
Autres diligences et services autres que la certification des comptes	0 €	10.597
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-
Juridique, fiscal, social	-	-
Autres	-	-
TOTAL GENERAL	44.265 €	54.695 €

23. Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la société – franchissements de seuil

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

24. Structure du capital au 31 décembre 2018 – informations sur les actions

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent quatre-vingt mille cent quatre-vingt-dix euros et soixante centimes (680.190,60 €) divisé en quatre millions cinq cent trente-quatre mille six cent quatre (4.534.604) actions de quinze centimes d'euro (0,15 €) chacune, entièrement libérées".

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2018 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Actions	Droits de vote simple	Droits de vote double	Nombre total de voix
Budget Telecom	23 956	23 956	0	23 956
Monsieur Jean-Luc CHAROBERT	8 500	1 000	7 500	16 000
Fonds European Select Growth Opportunities	5	5	0	5
Monsieur Kass Danno Antoine	30	0	30	60
LUNA INVEST	288 717	0	288 717	577 434
Alain Osmont	1 000	0	1 000	2 000
Philippe Rosenmann	161	0	161	322
Public	4 212 235	4 212 235	0	4 212 235
Total	4.534.604	4 237 196	297 408	4 832 012

25. Evolution du cours de bourse

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2018	4.534.604
Cours de clôture au 31 décembre 2018	2,48 €
Capitalisation boursière au 31 décembre 2018	11,25 M€
Cours le plus haut en 2018	6,23 €
Cours le plus bas en 2018	2,02 €
Code ISIN	FR0004172450

26. Délai de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 2).

27. Décisions diverses

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître des amendes et pénalités s'élevant à 300 euros.

* *
*

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Montpellier, le 19 avril 2019,

Pour le Conseil d'administration
Kaled ZOURRAY
Président du Conseil d'administration

Annexe 1

Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années

	2014	2015	2016	2017	2018
I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE					
a) capital social	531 037,95 €	531 037,95 €	531 037,95 €	597.187,65 €	680.190,60€
b) nombre d'actions	3 540 253	3 540 253	3 540 253	3.981.251	4.534.604
c) nombre d'obligations émises					
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
a) chiffre d'affaires	9 644 716 €	8 195 529 €	8.113.601 €	8.945.506 €	20.615.772 €
b) résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-96 441 €	-3 243 243 €	879.166 €	-62 814 €	-2.140.231 €
c) impôt sur les bénéfices	-315 195 €	-159 380 €	52.000 €	-1.558 €	-24.017 €
d) participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
e) bénéfice après impôt, amortissements et provisions, participation des salariés	-964 953 €	-7 687 839 €	1.028.168 €	-324.550 €	-2.375.062 €
f) bénéfice distribué - dont réserves - dont résultats de l'exercice	-	-	-	-	-
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE PART					
a) bénéfice après impôt, participation des salariés mais avant amortissement et provision	0,06 €	-0,87 €	0,233 €	-0,015 €	-0,47 €
b) bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissement et provision	-0,27 €	-2,17 €	0,29 €	-0,08 €	-0,52 €
c) dividende versé à chaque actionnaires - dont réserve - dont résultat de l'exercice	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
a) nombre de salariés	40	39	26	25	27
b) montant de la masse salariale	1 510 614 €	1 731 181 €	803 760 €	731.746 €	959.430 €
c) montant des sommes versés au titre des avantages sociaux	643 203 €	676 160 €	342 060 €	290.457 €	402 387

